



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions**

Instances scientifiques consultatives, les Comités d'experts spécialisés (CES) sont un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les Comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux adoptées par le CES constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Dans le domaine de l'alimentation humaine, et en lien avec le Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK), l'Anses est notamment chargée de l'évaluation de sujets généraux, transversaux et/ou émergents relatifs aux risques biologiques liés aux aliments. Le CES BIORISK contribue ainsi à la sécurité sanitaire des aliments, à travers :

- l'évaluation des risques microbiologiques (virus, bactéries, parasites, moisissures) dans la chaîne alimentaire,
- l'évaluation des risques liés à l'évolution des modes de préparation et de consommation des aliments,
- l'évaluation des risques microbiologiques liés aux nouveaux aliments et procédés technologiques,
- l'évaluation des options de gestion de ces risques.

A titre d'exemple, les experts de la mandature actuelle (2018-2022) ont eu l'occasion de travailler sur des thématiques concernant l'évaluation des risques microbiologiques dans des produits alimentaires (poudres infantiles, fromages au lait cru, produits de charcuterie, viande de volailles), liés à des dangers (e.g *Clostridium botulinum*, *Escherichia coli* pathogènes, histamine), associés à des procédés technologiques (nitrites et nitrates, auxiliaires technologiques), sur des options de gestion (critères à prendre en compte pour la programmation des contrôles officiels). Des travaux méthodologiques ont également été menés, tels que la hiérarchisation des dangers

microbiologiques et chimiques dans le but d'optimiser la sécurité sanitaire des aliments (dont les travaux seront poursuivis).

La future mandature du CES BIORISK participera, entre autres, à l'expertise sur des travaux relatifs à des pathogènes émergents tels que le virus de l'encéphalite à tiques ou *Clostridioides difficile*.

Une partie de ces expertises s'effectue en interaction transversale avec d'autres collectifs (notamment CES « Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » (ERCA), CES « Santé et Bien-être des Animaux » (SABA), GT « Evaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l'alimentation et de l'eau » (MATAE)).

Par ailleurs, deux groupes de travail pérenne sont rattachés au CES BIORISK :

- le GT « Biotechnologie » (BIOT), chargé de l'évaluation des risques sanitaires liés aux enzymes alimentaires et aux organismes génétiquement modifiés ;
- le GT « Guides de bonnes pratiques d'hygiène » (GBPH), chargé de l'analyse des dangers dans les guides de bonnes pratiques.

Enfin, le CES BIORISK assure une mission de veille sanitaire dans les domaines dont il a la charge. Le cas échéant, il peut être amené à alerter l'Agence en matière de risques sanitaires émergents.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du CES « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2022. Des réunions à distance peuvent être envisagées. Outre la présence régulière et la participation aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par la participation à des groupes de travail thématiques, l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques, la rédaction des produits issus de l'expertise collective et la relecture critique des documents examinés en séance.

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires, transversales et complémentaires puisqu'elles couvrent les différents domaines des risques biologiques dans les aliments. Les compétences spécifiques recherchées couvrent des domaines très larges et sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES BIORISK ». Les sujets traités par le CES BIORISK sont d'une grande diversité et impliquent pour les experts, au-delà de leur spécialité, une large curiosité scientifique. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le CES BIORISK.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.